

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Représentés : 2 Votants : 15

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

Sont absents : GALÉRY Jacques représenté par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 12 décembre 2024

Délibération N° 2024-077 – Attribution du marché d'audit énergétique de la salle polyvalente dans le cadre du projet de rénovation et restructuration de l'îlot Oustalniol.

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Paul-des-Landes souhaite procéder à un réaménagement du site de l'îlot Oustalniol qui s'articule autour de la salle polyvalente, de l'aire de stationnement attenante et intègre la liaison vers la place de l'église via la traverse du bourg.

Dans le cadre des études préalables liées à cette opération, il convient de faire réaliser un audit énergétique de la salle polyvalente. Cet audit permettra au maître d'ouvrage de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessite la salle polyvalente de Saint-Paul des Landes pour améliorer sa performance énergétique.

L'audit comprend l'étude de l'enveloppe du bâtiment, son environnement et des installations techniques (chauffage, ventilation, climatisation, électricité, éclairage, eau...)

L'audit comprend ainsi :

- Le relevé précis du bâtiment
- Les performances du bâti, le fonctionnement des installations, leur régulation au regard des usages, leur entretien/conduite/exploitation et les contrats associés, les conformités réglementaires
- La qualité d'usage qui porte notamment sur la fonctionnalité du bâtiment, le confort (thermique, éclairage), l'hygiène (Qualité de l'Air Intérieur - QAI), l'entretien et la sécurité
- Les consommations d'énergie et d'eau (volume total comprenant le volume d'eau chauffée et le volume d'eau froide potable), les comptages et les contrats associés,
- Les productions d'énergies renouvelables (Centrale PV, chauffe-eau solaire, ...).

Il est rappelé que cette étude sera largement soutenue financièrement par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) via le programme ACTEE+ fonds CHENE et par la Banque des Territoire dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Afin de désigner un prestataire en charge de l'audit énergétique, la commune a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par CIT. Le dossier de consultation a été transmis à plusieurs bureaux d'études.

Lors de la définition des besoins préalables au lancement de la consultation, CIT a évalué le montant de cette prestation à 10 000,00 € HT.

Madame le Maire indique qu'une seule offre a été reçue, déposée par le groupement EREAH / ACBIM. Cette offre s'appuie sur équipe pluridisciplinaire expérimentée regroupant les compétences requises pour la bonne réalisation des prestations attendues : bureau d'études en études thermiques certifié, relevés géométrique de bâtiment et modélisation 3D. Ce groupement dispose de nombreuses références récentes sur des prestations similaires : salle d'activités, aménagement d'espace public, rénovation énergétique, centrale photovoltaïque en toiture.

La méthodologie proposée par le groupement est bien adaptée au contexte et aux spécificités du site. Elle répond parfaitement aux exigences du cahier des charges.

Le montant de l'offre est de 5 315,00 € HT, soit nettement inférieur à l'estimation.

Au vu de ces éléments d'analyse, et après discussions au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire propose :

- de retenir l'offre et de confier le marché d'audit énergétique au groupement « EREAH / ACBIM » pour un montant de 5 315,00 € HT.
- de signer le marché et les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 15 Voix Pour :

- de retenir l'offre et de confier le marché d'étude de programmation au groupement « EREAH / ACBIM » pour un montant de 5 315,00 € HT
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché et les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER